

**De:** Lespérance, Andréane <Andreane.Lesperance@mce.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 12 février 2018 17:04  
**À:** Durocher, Nicole; Elassal, Edith-Farah  
**Cc:** Marie-Paule Boucher  
**Objet:** Demande - DG - 0075-G  
**Pièces jointes:** 2017-12-13 Lettre à A. Lespérance - Demande rens. DG-0075-G .pdf; Copie de Copie de 20180131 RapportComplet\_COPY-AL.xlsx



Bonjour maître,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (Commission Viens) a sollicité la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) pour connaître la manière dont les formations qu'il offre à son personnel tiennent compte des réalités autochtones (Premières Nations et Inuits).

Tout d'abord, nous souhaitons mentionner à la Commission Viens qu'initialement, les employés embauchés au sein du SAA sont, pour la plupart, formés en sciences sociales, ont généralement une bonne connaissance du milieu autochtone et ont préalablement été sensibilisés à la situation autochtone du Québec par des expériences antérieures. Certains sont toutefois néophytes, mais démontrent une ouverture d'esprit à la question autochtone et sont enthousiastes à l'idée de travailler en collaboration avec les Autochtones du Québec.

C'est ainsi que chacun des nouveaux employés du SAA reçoit, lors de son arrivée, des propositions de lectures en lien avec le milieu autochtone, des dossiers lui étant attirés avec sa direction d'appartenance. À titre d'exemple, pour la Direction des relations avec les Autochtones, les ouvrages *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, le *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits*, le guide *Partenariat développement actions – Affaires autochtones du gouvernement du Québec*, l'ouvrage *Amérindiens et Inuits – portrait des nations autochtones du Québec* et le *Guide terminologique autochtone* sont tous recommandés aux nouveaux employés. En plus de ces ouvrages, ils doivent également prendre connaissance du contenu pertinent concernant les différents dossiers en cours au gouvernement du Québec et touchant une multitude de nations autochtones et de dossiers spécifiques.

Il importe finalement de souligner que ces nouveaux employés sont tous bien accompagnés par des employés plus expérimentés afin d'effectuer un partage de connaissances, de faciliter les suivis avec les communautés ou les organisations autochtones et d'échanger sur les différents dossiers appartenant au SAA.

En parallèle, le SAA encourage ses employés à bénéficier d'une formation continue permettant de consolider ou d'acquérir de nouvelles connaissances en lien avec le milieu autochtone. Ainsi, des formations de courte durée ou des cours de longue durée sont à la disposition des employés. Ils peuvent, au gré de leur besoin, s'inscrire et participer annuellement à des formations qui les intéressent.

Par ailleurs, puisque certaines communautés du Québec ont comme langue première ou seconde la langue anglaise et qu'une multitude de dossiers sont réalisés en collaboration avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, des cours d'anglais sont régulièrement offerts et complétés par les employés du SAA.

De plus, pour ceux qui le souhaitent, des cours de langues autochtones peuvent également être offerts par l'entremise d'organisations autochtones ou par le biais de programmes universitaires.

Finalement, dans sa mission gouvernementale, le SAA a également le mandat d'offrir des formations d'introduction aux réalités autochtones aux différents acteurs gouvernementaux. À cet effet, plusieurs thèmes sont abordés lors de ces formations qui s'échelonnent sur deux journées complètes. Évidemment, les nouveaux employés peuvent assister à ces formations lorsqu'elles sont offertes. Voici les grands thèmes explorés :

- Mission et présentation du SAA;
- Définition et terminologie en contexte autochtone;
- Les onze nations autochtones au Québec;
- Survol historique;
- Les relations contemporaines avec les nations autochtones;
- L'organisation politique des Autochtones;
- Les perspectives d'avenir en affaires autochtones;
- L'obligation de consulter les peuples autochtones;
- La négociation des revendications territoriales et les grandes négociations en cours;
- La question métisse;
- Les ententes en milieu nordique.

Il importe finalement de mentionner que des discussions sont présentement en cours avec le ministère de la Justice pour ajouter un volet Droit autochtone à l'offre de formation et le SAA ambitionne également d'actualiser le volet Autochtonie urbaine qui nécessite des ajustements.

Vous trouverez, en pièce jointe, un classeur Excel répertoriant les différentes entrées représentant des employés du SAA ayant bénéficié, entre 2001 et 2017, de formations spécifiques au contexte autochtone. Vous pouvez, selon les besoins, trier les données par année, activité, catégorie ou corps d'emploi.

En espérant le tout à votre satisfaction.

**Andréane Lespérance**

Direction des relations avec les Autochtones  
Secrétariat aux Affaires autochtones

905, avenue Honoré-Mercier, 1er étage  
Québec (QC) G1R 5M6  
Téléphone : (418) 643-3166 poste 2232  
[Andreane.lesperance@mce.gouv.qc.ca](mailto:Andreane.lesperance@mce.gouv.qc.ca)

---

**Avis important**

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez, s.v.p. le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

---